



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 06 AVRIL 2022

n° 01-2022

Débat des orientations budgétaires 2022

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Mercredi 6 avril 2022 à 9 heures 30 à SAINT-LO, à la Maison du Département, salle AUDIO, sur convocation du 24 mars 2022.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Loïc RENIMEL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

en présentiel

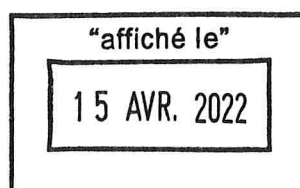
M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô

en visioconférence

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
----------------------	--

EXCUSES :

M. Sylvain LETOUZE	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO



Débat des orientations budgétaires 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et les dispositions de l'article L.2312-1 faisant obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, obligation étendue aux établissements publics comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3 500 habitants ;

Vu le rapport de séance du Comité du SMPH du 6 avril 2022 ;

Après en avoir débattu spécifiquement,

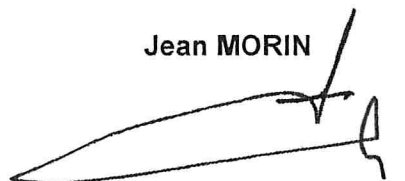
Les élus du Comité syndical, à l'unanimité des membres participant, donnent acte au Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, de sa communication relative aux Orientations Budgétaires 2022.

Le rapport des orientations budgétaires 2022 figure en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN





Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
Réunion du Comité Syndical
Vendredi 1^{er} avril 2022 à 9 heures 30
à SAINT-LO, Maison du département en présentiel et en visio

reportée au Mercredi 6 avril 2022 à 9H30
en présentiel à la Maison du Département (salle AUDIO) et en visioconférence

Débat d'orientations budgétaires 2022

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	BUDGET 2021	OB 2022
011 - Charges à caractère général	696 550,00 €	853 550,00 €
012 - Charges de personnel	1 058 400,00 €	978 000,00 €
65 - Charges de gestion courantes	85 000,00 €	62 700,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	1 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	5 000,00 €	549,51 €
042 - Dotation aux amortissements (opérations d'ordre)	743 112,32 €	763 443,88 €
Total des dépenses de fonctionnement	2 593 062,32 €	2 659 243,39 €

RECETTES	BUDGET 2021	OB 2022
002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 252 537,81 €	2 109 493,68 €
013 - Atténuations de charges	28 670,00 €	16 800,00 €
70 - Produit des services et ventes diverses	518 000,00 €	745 670,00 €
74 - Participations	968 700,00 €	853 750,00 €
75 - Autres produits de gestion courantes	322 000,00 €	335 870,00 €
042 - Quote-part des subventions d'investissement transférées (opérations d'ordre)	711 476,37 €	707 153,39 €
Totale des recettes de fonctionnement	4 801 384,18 €	4 768 737,07 €

Recettes de fonctionnement hors excédent reporté

2 659 243,39 €

A – RECETTES

Les recettes de fonctionnement du SMPH se composent principalement des participations statutaires des collectivités membres et des produits liés aux différentes activités réalisées par le pôle hippique.

Elles s'élèvent dans le cadre de ces orientations budgétaires, **hors résultat reporté**, à **2 659 243,39 euros**.

Ces orientations budgétaires sont construites avec des participations statutaires en hausse de 150 000 euros s'élevant à **800 000 euros**. Conformément aux statuts, les participations statutaires sont fixées comme suit :

- o 30 % soit 240 000 euros à la charge du Département de la Manche ;
- o 30 % soit 240 000 euros à la charge de la Région Normandie ;
- o 20 % soit 160 000 euros à la charge de Saint-Lô Agglo ;
- o 20 % soit 160 000 euros à la charge de la Ville de Saint-Lô.

Les participations de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) s'élèvent à **48 750 euros** :

- dans le cadre du soutien de la filière équine, l'IFCE octroie une subvention de fonctionnement au SMPH d'un montant de 40 000 euros ;
- la compensation de différence de régime indemnitaire des trois derniers agents IFCE intégrés est évaluée à 8 750 euros.

Vient s'ajouter une participation du Collège Pasteur pour un montant de **5 000 euros** au titre de la section sportive.

Les produits des activités du pôle hippique s'élèvent à **1 076 540 euros**. Ils se décomposent ainsi :

- 330 870 euros pour les locations ;
- 47 400 euros pour les ventes diverses ;
- 380 670 euros pour les prestations ;
- 305 000 euros pour le centre équestre ;
- 12 600 euros pour les prestations de technicien d'insémination.

Ces recettes sont en forte hausse par rapport à 2021 en raison de l'organisation de manifestations supplémentaires, notamment le salon des étalons, et d'une progression du chiffre d'affaire du centre équestre. Le détail des recettes est joint en annexe.

Un nouvel évènement est en cours de négociation avec la FFE, il s'agit de la finale des épreuves de CSO, Dressage et Complet du circuit du Grand National FFE qui aurait lieu début décembre. Le budget s'élèverait à 90 000 euros en dépenses pour une recette estimée à 100 000 euros. Si cette négociation aboutie, l'inscription des crédits nécessaires vous sera proposée dans le cadre d'une décision modificative.

Les autres recettes concernent :

- des remboursements de frais de personnel pour un montant de **16 800 euros** ;
- la participation des agents aux tickets restaurant pour un montant de **5 000 euros**.

Les dotations aux amortissements, en opérations d'ordre, s'élèvent à **707 153,39 euros**.

L'excédent reporté s'élève, dans l'attente du vote du compte administratif, à **2 109 493,68 euros**. Cet important résultat de l'exercice 2021 découle de la perception du solde de l'indemnité de l'assurance, suite à l'incendie du 12 juillet 2019. Il est cependant en baisse par rapport à 2020 (2 252 537,81 euros) en lien avec la non réalisation de recettes due aux deux crises sanitaires, COVID et rhinopneumonie, pour un montant évalué à 130 900 euros (voir détail joint en annexe):

- 54 300 euros liés à l'annulation de manifestations réalisées par des tiers connus avant l'élaboration du budget 2021 ;
- 52 600 euros de recettes liées à l'annulation de manifestations réalisées par des tiers non connus au moment de l'élaboration du budget 2021 ;
- 14 000 euros de marges (recettes – dépenses) non réalisées pour des évènements en régie dont l'annulation était connue avant le vote du budget 2021 ;
- 10 000 euros de marges (recettes – dépenses) non réalisées pour des évènements en régie dont l'annulation n'était pas connue avant le vote du budget 2021.

A ces sommes, vient s'ajouter un manque à gagner de 20 000 euros de recettes dû à l'impossibilité de louer les 24 boxes de l'écurie 4 en 2021.

Ce sont donc 150 000 euros qui manquent pour participer au financement de l'exercice 2022.

Etant donné, que le projet de reconstruction des écuries 3 et 4, détruites par l'incendie, est toujours en réflexion, le budget primitif 2022 vous sera proposé en suréquilibre. Le moment venu, nous pourrions inscrire les dépenses de reconstruction en fonctionnement pour la partie reconstruction « à l'identique » et en investissement pour le reste.

B – DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent dans le cadre de ces orientations budgétaires à **2 659 243,39 euros**.

1 – Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à **984 000 euros**.

L'enveloppe dédiée aux remboursements des mises à disposition d'agents pour 2022 s'élève à **191 300 euros** :

- Les agents du Département de la Manche : cela concerne la direction du patrimoine départemental pour un montant de 26 200 euros auquel s'ajoute 3 400 euros de non facturés en 2021 (mois de janvier et février), le service mutualisation des fonctions support des satellites et la direction des ressources humaines pour un montant de 72 500 euros.
- Les agents de la ville de Saint-Lô pour l'entretien des espaces verts pour un montant de 25 000 euros. La convention est à renouveler d'ici la fin de l'année.

Vient s'ajouter à cette enveloppe, un montant de **44 200 euros** pour les remplacements et **20 000 euros** pour les prestataires.

Pour la rémunération des agents du SMPH, il est prévu une enveloppe de **770 200 euros**. Cette enveloppe est en augmentation de 4,45% (737 400 euros au BP 2021) principalement en raison de l'intégration des trois agents de l'IFCE en année pleine (+ 30 000 euros). Il est à noter que le SMPH fera appel à un alternant cette année pour épauler l'organisation des événements du pôle hippique à l'automne 2022.

L'IFCE prenant en charge le différentiel de rémunération liées aux régimes statutaires des agents intégrés au 1^{er} avril 2021, il est prévue une somme de 8 750 euros en recettes.

S'ajoutent divers frais pour un montant de **16 500 euros** :

- 1 500 euros pour la médecine du travail ;
- 15 000 euros pour les tickets restaurant :

2 – Les charges à caractère général

Afin d'assurer le fonctionnement du SMPH, il est prévu une enveloppe de **853 550 euros** (contre 785 457,25 euros de prévu BP 2021+DM) dont 102 200 euros pour l'organisation de manifestations supplémentaires par rapport à 2021 (dont le salon des étalons).

Dans le détail, il est prévu :

- **303 200 euros** pour les achats dont 138 000 euros pour les fluides, 130 000 euros pour l'entretien des chevaux (paille, foin, alimentation...);

- **257 550 euros** pour les prestations de services dont 46 700 euros de locations mobilières (avec notamment les contrats en locations de deux tracteurs et d'une chargeuse pour un montant de 17 370 euros), 90 000 euros pour l'entretien des terrains, des bâtiments et du matériel, 80 000 euros pour les assurances (dont l'assurance statutaire pour 36 440 euros, 35 820 euros pour le dommage aux biens et 4 800 euros pour les véhicules), 25 750 euros pour le contrat de prestation de service (enlèvement du fumier et des déchets, dératisation), 12 500 euros pour la maintenance informatique

- **267 800 euros** pour les autres charges dont 168 200 euros pour l'organisation des manifestations (rémunérations diverses pour les juges de concours, le chronométrage, chefs de piste, transmission en streaming, prestations hôtelières, publicité, réalisation d'affiches...) avec 102 200 euros consacrés aux manifestations supplémentaires (par rapport à 2021), 23 500 euros pour les frais de télécommunication et d'affranchissement, 24 000 euros pour le nettoyage des locaux, 10 500 euros pour les frais de missions, de déplacement et de réceptions ;

- **25 000 euros** pour les impôts (taxe foncière et frais d'immatriculation des véhicules).

3 – Les autres charges

Le compte FFE centralise toutes les opérations financières liées aux compétitions et aux adhérents licenciés du centre équestre : engagements des chevaux et gains éventuels, enregistrements de licences, de cotisations. Les mouvements sur le compte FFE se compensent : les dépenses sont déduites des recettes. Or ce fonctionnement n'est pas en adéquation avec les principes de la comptabilité publique : le comptable public doit retracer l'ensemble des mouvements en dépenses (cotisation du centre équestre à la FFE, paiement des gains, des engagements...) et l'ensemble des mouvements en recettes (engagements aux concours organisés, réservations des boxes...) sans faire de compensation.

Il convient de prévoir la dépense du compte FFE au chapitre 65 pour un montant de **60 000 euros**. Les recettes se retrouvent quant à elles dans les produits d'activité du SMPH (locations, prestations et centre équestre).

Les dépenses d'abonnement pour les logiciels s'élèvent à **1 700 euros**.

Une enveloppe pour des annulations de titres sur exercice antérieur est prévue à hauteur de **1 000 euros**.

Les dotations aux amortissements sont, quant à elles, d'un montant de **763 443,88 euros**.

Afin d'équilibrer ce projet de budget, les dépenses imprévues sont portées à **549,51 euros**.

Hors résultat, la section de fonctionnement s'équilibre à 2 659 243,39 euros. En intégrant le résultat reporté, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 768 737,07 euros, soit un suréquilibre de 2 109 493,68 euros (équivalent au résultat reporté).

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	BUDGET 2021	OB 2022
20 - Immobilisations incorporelles	4 000,00 €	2 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	149 963,61 €	168 402,27 €
23 - Immobilisations en cours	869 195,79 €	820 327,12 €
020 - Dépenses imprévues	63 028,78 €	58 069,65 €
040 - Reprises sur autofinancement antérieur (opérations d'ordre)	711 476,37 €	707 153,39 €
Total des dépenses d'investissement	1 797 664,55 €	1 756 452,43 €

RECETTES	BUDGET 2021	OB 2022
001 - Solde d'exécution reporté	554 552,23 €	843 008,55 €
13 - Subventions	500 000,00 €	150 000,00 €
040 - Amortissements des immobilisations (opérations d'ordre)	743 112,32 €	763 443,88 €
Total des recettes d'investissement	1 797 664,55 €	1 756 452,43 €

A. RECETTES

Les besoins de financement de la section d'investissement sont principalement couverts par les subventions des collectivités membres et le report du résultat N-1.

Les collectivités membres ont terminé de subventionner le plan pluriannuel d'investissement (PPI 2018-2021). Dans l'attente de la détermination du prochain PPI, les nouvelles dépenses d'investissement sont circonscrites aux investissements courants 2022, d'un montant de 150 000 euros. La subvention attendue des collectivités membres s'élève donc à **150 000 euros** pour l'année 2022:

- o 30 % soit 45 000 euros à la charge du Département de la Manche ;
- o 30 % soit 45 000 euros à la charge de la Région Normandie ;
- o 20 % soit 30 000 euros à la charge de Saint-Lô Agglo ;
- o 20 % soit 30 000 euros à la charge de la ville de Saint-Lô.

L'excédent d'investissement reporté s'établit, dans l'attente du vote du compte administratif, à **843 008,55 euros**.

Les opérations d'ordre liées aux amortissements sont quant à elles de **763 443,88 euros**.

B. Dépenses

Les dépenses d'investissement du SMPH s'élèvent à **1 756 452,43 euros** dont 81 229,39 euros de report de l'exercice 2021.

1 – Les investissements courants

Cette année, il est prévu d'augmenter l'enveloppe des investissements courants à **150 000 euros** (contre 100 000 euros les exercices précédents), notamment en raison du remplacement du camion du centre équestre et d'un besoin nécessaire de refaire les sols de différents paddocks.

Voici le détail prévisionnel :

Matériels informatique/sono	6 000 €
Logiciels	1 000 €
Matériel équitation	16 000 €
Ameublement	3 000 €
Menuiseries	14 000 €
Cheptel	15 000 €
Embellissement haras	10 000 €
Sols paddocks	30 000 €
Véhicules	35 000 €
Divers	20 000 €
TOTAL	150 000 €

2 – Le plan pluriannuel d'investissement

La programmation de travaux dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) est la suivante :

- Agrandissement de la carrière URIEL : 400 000 euros
- construction de 24 boxes dans le prolongement du centre équestre : 326 364 euros
- Réfection des chemins : 33 366 euros

Il convient donc de prévoir **760 000 euros** de crédits de paiement pour le PPI.

Les crédits de paiements de l'autorisation de programme se répartiront de la manière suivante :

Libellé de l'AP	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023
PPI 2018-2021	1 750 000 €	804 542,34 €	760 000 €	185 457,66 €

Suite aux résultats des marchés de la construction des 24 boxes et de l'agrandissement de la carrière Uriel présentés dans le rapport suivant, la répartition des crédits de paiement du PPI actualisée est la suivante :

PPI actualisé		Montant CP 2022
AGRANDISSEMENT DE LA CARRIERE URIEL	Déconstruction du bâtiment des juges et des tribunes	23 800 €
	Terrassement, modifications et déplacement des réseaux EP	165 800 €
	recherche amiante et plomb, CT et SPS consultation	3 000 €
	Déplacement de l'armoire électrique dans le nouveau bureau des juges compris alimentations / Mise en place d'une sonorisation	52 000 €
	Aménagement de la couche de travail	55 600 €
	Remplacement des lisses	32 600 €
	cabine de jury mobile	67 200 €
	Total agrandissement de la carrière Uriel	400 000 €
REFECTION DES CHEMINS DU HARAS	Refection des chemins et reprises en enrobés	33 366 €
CONSTRUCTION DE 24 BOXES DANS PROLONGEMENT DU CENTRE EQUESTRE	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes	307 961 €
	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes - maitrise d'œuvre et SPS	18 672,76 €
	terrassement, aménagement parking et création fumièrre	- €
	Total construction de 24 boxes	326 634,00 €
TOTAL PPI		760 000,00 €

PPI actualisé		Montant CP 2023
AGRANDISSEMENT DE LA CARRIERE URIEL	Enveloppe non affectée	92 769 €
	Total agrandissement de la carrière Uriel	92 769 €
CONSTRUCTION DE 24 BOXES DANS PROLONGEMENT DU CENTRE EQUESTRE	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes	67 039 €
	terrassement, aménagement parking et création fumièrre	18 999,76 €
	Total construction de 24 boxes	86 039 €
AUTRES		6 650 €
TOTAL PPI		185 457,66 €

3 – les autres dépenses

S'ajoutent à l'ensemble de ces dépenses les reports pour un montant total de **81 229,39 euros**.

Les opérations comptables liées aux amortissements s'élèvent à **707 153,39 euros**.

Afin d'équilibrer ces orientations budgétaires, les dépenses imprévues sont portées à **58 069,65 euros**.

Le comité syndical est invité à en prendre acte.